

Un épisode de la réforme à la Montagne de Diesse

Autor(en): **Besson, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern**

Band (Jahr): **7 (1868-1871)**

Heft 3

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-370742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un épisode de la réforme à la Montagne de Diesse.

Par Monsieur *Ed. Besson*, pasteur à Diesse.

Autrefois les relations entre Bienne et la Montagne de Diesse étaient encore plus fréquentes qu'elles ne le sont aujourd'hui. La justice de Diesse était présidée par le maire de Bienne, représentant de l'évêque; donc, pour toutes les affaires litigieuses on se rendait dans cette localité, comme aussi pour y commercer et s'y approvisionner.

Quoi donc d'étonnant que ce qui agitait Bienne eut son retentissement à la Montagne? Or depuis 1519 un homme distingué par ses talents et son érudition, Thomas Wittenbach, prêchait à Bienne dans l'esprit de la réforme. Par ses travaux et ses prédications un esprit rénovateur souffla peu à peu sur la populations de Bienne et par contre coup sur celle de la Montagne. Mais si l'action agressive était vive, la résistance ne l'était pas moins.

Dix années de luttes et de combats s'écoulèrent avant que le parti de la réforme à Bienne eut la conscience de sa force; mais enfin l'heure tant désirée sonna. Ce parti remporta au commencement de 1529 une éclatante victoire en nommant un conseil de ville composé de partisans de la réforme. Ce conseil se mit immédiatement à l'œuvre et déjà le 22 Mars il convoquait à Bienne les chanoines de St. Imier, tous les curés de l'Erguel et celui de Diesse, lesquels, ô surprise, se déclarèrent tous favorables à la

réforme. Une seule chose les arrête disent-ils, c'est que les dîmes appartiennent à l'abbaye de St. Imier tomberont : « Celles des Verrières aux comtes de Neuchâtel, celles de « Dombresson aux comtes de Valangin, celles du Val de « St. Imier à des familles nobles. » Berne, qui prévoyait l'orage et se préparait à la guerre, fut consulté et conseilla la prudence; mais les Biennois, comptant sur les efforts de la diète de Bade pour rétablir la paix, ne se laissèrent pas arrêter par le conseil de Berne. En juillet ils députèrent le banneret Jäger, Hans Tchanfrein, Jean Graf, avec le secrétaire de ville pour se rendre dans l'Erguel et y provoquer la réforme.

A Péry, Sombeval et Corgémont on leur répondit, « que « si c'était un ordre qu'on leur donnait d'abolir la messe « et les images, on obéirait; mais que, si ce n'était pas « un ordre formel on les conserverait, vu que les images « ont beaucoup coûté et que quant à la messe, comme « ce n'est pas eux qui l'ont établie, ils ne se croient pas « en droit de l'abolir. »

A St. Imier on leur dit, « qu'aussi longtemps que Diesse « n'aura pas aboli la messe et les idoles, on ne les abolirait « pas non plus, vu que là les Bernois sont aussi bien qu'ici « cosouverains avec l'évêque. »

Cette dernière réponse fut portée à Berne par la même députation le 13 Mars 1530 et déjà le 18 Mars (1530) de la même année le ballif de Nidau reçut l'ordre de Berne de faire voter la paroisse de Diesse en présence du maire de Bienne. Les Montagnards étaient d'ancienne date très partisans des Bernois en opposition au prince-évêque; il suffisait donc pour eux que Berne fut partisan de la réforme, pour qu'ils en fussent aussi. Les prudhommes, les justiciens, les autorités, même le vicaire du curé étaient gagnés d'avance et c'est tout ce qu'il en fallait: le menu fréting ne comptait pas dans ces temps-là. A la mi-carême de l'an 1530 le ballif de Nidau au nom de LL. EE. de Berne, le maire de Bienne, au nom du

prince-évêque, précédés de leurs huissiers et entourés de cavaliers, se rendirent à Diesse par Maccolin, pour procéder au vote.

Ce vote, qui eut lieu, non pas dans le temple, mais sur la place publique où se rassemblait la justice, fut favorable à la réforme. Il est assez probable qu'on ne prit pas même la peine de constater le nombre des opposants. ¹⁾ Les images furent ôtées du temple, mais non point détruites et il est assez probable qu'elles furent remises à la cure. On verra plus tard pourquoi nous faisons cette supposition. Le vicaire du curé, Jacques Boivin, qui avait accepté la réforme, devint le premier prédicant de cette paroisse.

Le curé de Diesse à cette époque était Pierre de Pierre, chanoine de Neuchâtel, qui ne résidait pas à Diesse, mais qui retirait les revenus de la cure et entretenait un vicaire pour faire les fonctions d'église.

Pierre de Pierre qui, en temps ordinaire ne s'occupait que peu ou point de sa paroisse, s'en inquiéta encore bien moins dans ce moment. Les chanoines de Neuchâtel avaient assez à faire chez eux en présence du flot réformateur.

¹⁾ Pour récompenser les Montagnards de leur promptitude à accepter la réforme, MM. de Berne leur firent présent de trois cloches de l'Abbaye de St. Jean qui furent placées dans la tour de l'église bâtie d'après le style romain en 1460 et qui était encore veuve d'une sonnerie convenable. Mais ce cadeau ne fut pas tout-à-fait désintéressé; il fut convenu qu'en compensation les champs de la Montagne appelés Terres de St. Michel qui jusqu'à lors avaient été franches de dîme seraient sujettes à la dîme comme les autres. St. Michel était le patron de l'église de Diesse.

Ces trois cloches sonnèrent si bien et si harmonieusement qu'enfin usées de fatigue et de vieillesse elles durent être refondues environ 150 ans plus tard sur le cimetière même. Depuis elles ont continué leur office dans un parfait accord jusqu'au régime français, où les gens de Nods enlevèrent la cloche moyenne et la gardèrent.

Le vicaire Boivin qui selon toute apparence, était originaire de Diesse (les registres d'alors constatent des familles Boivin, dites de Diesse) était seul à la brèche et il ne s'en tourmentait pas, vu qu'il aimait tout autant le prêche que la messe et la messe que le prêche. Sa seule préoccupation était de conserver sa place avec la prébende entière.

Son successeur, Jaques Lecomte nous en fait un singulier portrait: il nous dit « que Jaques Boivin qui « avait été prêtre, mais non encore bien réformé, savait « à peine écrire; que lui, Lecomte, fut obligé de copier « toutes ses inscriptions pour meilleure lecture et pour « préciser la date du baptême, qui n'avait été indiqué « par Boivin que par le jour du saint ou de la sainte. »

Lecomte n'exagère pas; ces inscriptions existent encore, mais elles sont illisibles. Lecomte ajoute, « que Boivin « interprétait à sa façon la parole de St. Paul: je me fais « tout à tous pour en gagner quelques-uns.

« Il prêchait le matin à la manière des protestants, « puis se transportait secrètement chez les Guillaume, juxte « le cimetièrè où, à côté du poêle, dans une chambre il « y avait des idoles, des images et autres meubles de la « cuisine papale, tirés hors du temple, et il y célébrait la « messe. »

Il allait aussi à Nods, et là, dans une maison, au centre du village, il faisait de même. La singulière position de la Montagne, soumise à deux souverains auxquels il fallait obéir, l'un papiste, l'autre réformé, pouvait servir de prétexte à l'inconcevable duplicité de Boivin.

Ne voyait-il pas le même grand sautier siéger dans le temple, un dimanche, en manteau aux couleurs de Berne, l'autre dimanche en manteau aux couleurs de l'évêque, et lui, Boivin, ne pouvait-il donc pas revêtir tantôt la robe de ministre, tantôt le surplis de curé pour contenter ses paroissiens, les uns protestants, les autres papistes!

L'absence de conviction profonde, de foi vivante à la vérité et au dogme, n'auront jamais d'autre résultat que de rendre l'homme double de cœur. Assurément que Boivin figurerait de nos jours parmi les gloires du christianisme libéral et serait un disciple pratique de Buisson.

Ces faits et gestes de maître Boivin ne parvinrent, à ce qu'il paraît aux oreilles de LL. EE. de Berne qu'en 1565, et en Mai de l'année suivante, au synode général de Nidau, il fut privé de sa charge, « entr'autre parce qu'il entretenait des superstitions et un mélange de religion. » Ce tohu-bohu avait donc duré environ 35 ans.

LL. EE. écrivirent à la classe de Payerne d'élire « une « personne bien qualifiée, qui eut de l'étude, une bonne « vie et qui fut propre à réformer l'église de Diesse. »

Le 1^{er} Janvier 1567 Jacques Lecomte fut élu par la classe de Payerne et le 14 sa nomination fut ratifiée par le sénat, présidé par de Mulinen, siégeant à la place de M. Steiger.

Lecomte qui était alors pasteur à Granges (Vaud) fut « très marri » de cette nomination; il protesta vainement. Pour le consoler, MM. de Berne lui accordèrent un fort viatique. Le 9 Mars il fut installé à Diesse par Blaise Hory, doyen de la classe de Nidau et pasteur à Gleresse, et par Nicolas Guder, ballif de Nidau.

Lecomte nous dit « qu'il eut mille peines de réformer « cette église; il eut à lutter non-seulement contre les « papistes que Boivin avait si bien cultivés, mais encore « contre les anabaptistes qui pullulaient, surtout dans le « village de Nods.

« Il parvint à convaincre bon nombre de ces gens « de leurs erreurs et les remit sur le droit chemin; d'autres, « obstinés et opiniâtres hérétiques furent bannis à perpé- « tuité; or, la plupart de ces derniers étaient du village « de Nods. » Il est probable que ce fut dans ce temps que les descendants des maires Perrin et Murset descendirent au Landeron.

Mais si ces divisions religieuses lui donnent beaucoup de souci, les vices abominables de la population, les crimes affreux qui s'y commettent, l'effraient. En Mai 1576 il écrivait une lettre lamentable à M. Le-Court, ministre à Morat, qu'il termine par ces mots : « le Dieu du ciel nous « délivre de nos ennemis visibles et cachés en ces mon-
« tagnes de tourment. »

Dans une lettre au seigneur ballif de Nidau, il l'adjure de le soutenir dans ses combats contre les abominations qui se commettent à la montagne et qu'il n'ignore pas. Il est probable que les crimes de sorcellerie étaient déjà en vogue.

Des épreuves poignantes le frappèrent. Il nous raconte que l'an 1577, dans l'espace de 3 mois, trois-cent soixante personnes moururent de la peste dans la paroisse de Diesse, que lui-même perdit dix membres de sa propre famille et qu'il resta seul avec un petit enfant de deux ans.

« La mort me vaudrait mieux que la vie », nous dit-il, « plié sous le fardeau de l'épreuve, sans parents, sans « amis pour me soutenir, je suis tellement brisé que j'ai « perdu tout courage. »

Profitant de cet abattement moral, ses ennemis, papistes, anabaptistes, mauvais sujets, contenus jusqu'alors, relevèrent la tête. Il se forma un parti dont le chef était le notaire Béguerel de Diesse. Cet homme, peu scrupuleux, avait été réprimandé à plusieurs reprises par le pasteur, tant à cause de ses erreurs qu'à cause de ses crimes. Malgré cela il avait la prétention de devenir greffier du consistoire. Lecomte s'y était ouvertement opposé, et s'était par-là attiré une haine implacable. Pendant plusieurs années ses ennemis se contentèrent de harceler leur pasteur par paroles et par écrits; mais quand ils se crurent assez forts, ils portèrent leurs plaintes à Berne. Ils l'accusaient « d'être trop rigide, trop sévère, « d'exercer un pouvoir tyrannique; comme preuve ils allé-

« guaient que leur pasteur avait fait couper de son chef
« une grosse branche du tilleul du cimetière qui donnait
« sur le toit de la cure » Une journée fut fixée par le
sénat bernois pour entendre les parties. — Béguerel, ac-
compagné de nombreux adhérents, présenta sa plainte,
Lecomte, sa défense. Les parties ouïes, en sénat il fut
sentencié : « que tous les délégués de la paroisse avec
« l'auteur de ce trouble seraient incontinent logés en prison,
« jusqu'à ce qu'ils eussent payé les frais et demandé par-
« don à Dieu, à la seigneurie et à leur pasteur. » L'issue
si inattendue de ce procès plongea dans la consternation
les parents et les amis des prisonniers, et ils vinrent sup-
plier le pasteur, en lui offrant quelques pièces d'argent,
d'intercéder à Berne en faveur des détenus.

Lecomte, leur ayant remis des lettres pour LL. EE., les
prisonniers furent immédiatement relâchés. Avec l'argent qui
lui avait été donné il fit faire deux coupes pour la communion
avec cette devise : « Injuriae vindictae oblivio. » — Ceci se
passait en 1589. Pendant quelques années les ennemis
du pasteur se tinrent coi, le sentant soutenu par Berne ;
mais le feu couvait sous la cendre et Béguerel et ses
adhérents recommencèrent leurs persécutions.

Cette fois ils se tournèrent du côté du prince-évêque ;
ils accusèrent Lecomte « d'être trop violent dans ses dis-
« cours contre la cour papale et trop échauffé pour la
« réformation ; de ne pas prier à l'Eglise pour le prince-
« évêque, de ne lire que les mandats de Berne, à l'ex-
« clusion de ceux de l'évêque, etc. » Ces plaintes, qui
avaient quelque fondement, furent examinées à Neuveville,
le 29 April 1596, par les délégués des deux Etats co-
souverains, quoique Lecomte eut déjà quitté Diesse en
Juin 1595 pour occuper le poste de pasteur à Gléresse.
Ce qui est certain c'est qu'il resta dans les bonnes grâces
de LL. EE. de Berne et fut nommé par eux inspecteur
des églises de la prévôté de Moutiers-Grandval et de
Diesse. Comme tel il dut, à plusieurs reprises, prendre

la défense des églises contre les officiers de son Altesse, résidant à Delémont, qui par toutes sortes de ruses et de pratiques occultes cherchaient à nuire aux réformés. Ces plaintes furent portées devant la Diète de Baden.

En Novembre 1595, Grégoire Michault fut nommé pasteur à Diesse; nous ne savons rien d'autre de lui, sinon qu'il tenait bien les registres et qu'il fut un oiseau de passage.

Déjà en Mai 1612 il fit place à Jean Feuvot, originaire du canton de Vaud. La lettre suivante fait voir que Jean Feuvot était non-seulement en bonne relation avec MM. de Berne, mais qu'en outre il fut employé par eux comme agent politique. Dans cette lettre il rend compte d'une mission dans la prévôté (val de Moutier) pour provoquer un renouvellement de la combourgeoisie entre Berne et les prévôtois. L'évêque Guillaume de Rinck de Baldenstein, suivant l'exemple de Blaarer, avait la prétention de faire rentrer tous ses sujets dans le giron de l'Eglise romaine; il opprimait, tyrannisait et vexait de toutes manières les prévôtois. Il plaça un prêtre à Moutier, destitua de dignes pasteurs pour les remplacer par de mauvais sujets, fit emprisonner les pasteurs Blèvet et Viret, défendit les assemblées du peuple etc. Berne prit fait et cause pour les prévôtois; il y eut des négociations, des discussions en Diète, qui n'eurent aucun résultat, parce que l'évêque prétendait que la combourgeoisie entre la prévôté et Berne était périmée (le dernier renouvellement avait eu lieu en 1558) et que, par conséquent, Berne n'avait pas à se mêler de cette affaire. Il importait donc qu'un renouvellement de la combourgeoisie eut lieu, et c'est dans ce but que Jean Feuvot se rendit secrètement le 12 Août dans la prévôté.

Voici un fragment de son rapport qui doit se trouver dans les archives de Berne :

Magnifiques et souverains seigneurs !

Suivant la teneur de vos précédentes lettres, je me suis transporté dimanche dernier de nuit en la prévôté, ayant préalablement averti les ministres (il était inspecteur des églises de la prévôté) de se rencontrer en lieu secret et sûr pour conférer avant de rien entreprendre. Je retournai seulement mercredi au soir chez moi. Lundi donc de bon matin m'étant secrètement adressé aux premiers maires et ambourgs qui sont ceux de Tavannes, je leur dis que m'étant dernièrement trouvé en votre ville de Berne et ce en fort bonne compagnie de Seigneurs, j'avais ouï qu'ils dévisaient de la Prévôté et déploraient la misère des pauvres paysans, disant : que s'ils venaient maintenant demander le renouvellement de la combourgeoisie, elle leur serait bénévolement octroyée. Je leur donnai donc le conseil d'envoyer à Berne. Le maire et ambourg après m'avoir bien affectueusement remercié de ce bon conseil, me déclarèrent toutefois franchement que jamais ils n'oseraient tenir propos de cela en commune, crainte d'être rapportés incontinent au lieutenant et jetés au fond de la prison aux serpents pour y croupir cinq à six semaines et être ensuite privés de tout honneur avec une amende de 50 à 60 ducats. Ils me proposèrent de parler moi-même à la communauté, ce que je fis avec succès. De là j'allai à Malleray. Le lieutenant étant averti, cita les maires en ces termes :

« Maires de Tavannes et Malleray et toi Pierre Sar-
« mant de Reconvillier, ne faillez pas incontinent sur cette
« vue de venir me trouver sous peine de châtement, en
« outre je vous défends toutes assemblées de communauté
« sous les mêmes peines.

« LOUIS CHULAT, lieutenant. »

Moutier, le 13 Août 1613.

Le rapporteur accompagna à Moutier les maires, et il eut un entretien avec le lieutenant sur ce qu'il avait

fait. Les maires furent bien chapitrés, de nouveau assermentés et renvoyés.

Signé JEAN FEUVOT, ministre de Diesse...

Le renouvellement de la combourgeoisie entre Berne et la Prévôté eut lieu malgré l'opposition de l'évêque dans le courant du mois de Septembre suivant.

Lecomte, alors à Gleresse, ayant l'inspection de l'église de Diesse, eut de graves difficultés avec le dit Feuvot. Il nous dit que c'était un homme dans la force de l'âge, hautain, turbulent, de mœurs vicieuses, chasseur passionné, préférant l'amusement à l'accomplissement du devoir. Il dut le reprendre en différentes circonstances, le rappeler à l'observation des mandats de leurs EE., ainsi qu'à la régularité de la tenue des registres. Ces réprimandes étaient fondées, la preuve s'en trouve encore aujourd'hui dans les registres tenus avec négligence. Il avait même complètement abandonné l'inscription des mariages. « Feuvot < avait su s'insinuer dans les bonnes grâces de certains < Seigneurs dont il avait les enfants en pension, entr'autre < dans celles du baillif Frisching, > fort de cet appui il méprisa les remontrances de Lecomte.

Ce différend se compliqua d'une affaire d'argent : Lecomte lui avait fourni pendant plusieurs années du vin, dont il faisait une forte consommation et qu'il vendait. Il fallut enfin en venir à un règlement de comptes, auquel s'ajoutait une répétition pour frais d'inspection.

Feuvot ne voulut pas reconnaître ce compte ; les parties parurent devant le baillif de Nidau sans pouvoir s'entendre. Un procès s'ensuivit que Feuvot perdit. ¹⁾

¹⁾ Le pasteur de Diesse recevait alors en cens sur Gleresse, Douanne, Neuveville, etc., plus de 700 pots de vin ; en outre il avait pris chez Lecomte à Gleresse du vin pour des sommes considérables. Ce qui explique cette grande consommation à la cure de Diesse, c'est qu'on y vendait vin ainsi que dans mainte autre cure.

Le baillif Frisching, qui avait pris le parti de Feuvot, fut fort irrité contre Lecomte, et toujours avec l'appui des papistes, à la tête desquels se trouvait le notaire Béguerel, et les papistes de Bienne, soutenus par le maire, fit une enquête secrète, « une inquisition espagnole », contre Lecomte. Cette enquête fut envoyée à Berne, et sans être entendu, sans même connaître les chefs d'accusation, Lecomte fut suspendu de ses fonctions. Grande fut la consternation de ses paroissiens de Gléresse, qui envoyèrent immédiatement une députation à Berne, pour réclamer une révision du procès. Plus grande encore l'indignation de la classe de Nidau, qui, tout en rendant le meilleur témoignage à Lecomte, protesta énergiquement; mais Lecomte froissé par ce procédé injuste des Bernois, dont il avait toujours été le partisan dévoué, coupa court et donna sa démission de pasteur de Gléresse.

Il rentra dans la classe de Payerne dont il était sorti avec tant de regret. Pendant cinq ans il exerça encore le ministère à Combremont et Cudrefin, puis le 7 Mars 1613, « à l'âge de 72 ans il remit tranquillement son « esprit entre les mains de son Père, le bénissant pour le « bien, comme pour les épreuves qui lui avaient été dis-
« pensées, laissant toute vengeance et tout jugement à
« Celui qui juge justement. »

Quelque temps auparavant le baillif Frisching avait été misérablement massacré dans les Grisons, où il avait été envoyé en mission par les Bernois. Une année après Jean Feuvot quittait Diesse sous le poids d'une accusation criminelle. Eve Jaquet, exécutée pour cause de sorcellerie, l'accusa d'avoir commis plusieurs fois adultère avec elle, accusation qu'elle confirma à la torture et sur le bûcher à la grande stupéfaction des juges et des assistants.

LL. EE. en eurent connaissance et chargèrent le baillif de Nidau, Bucher, de poursuivre cette affaire; ce dernier, homme craignant Dieu et ami des ministres, étouffa

cette accusation, en évitation d'un grand scandale, et se contenta de faire partir Feuvot.

Ceci se passait au mois de Juillet 1614, et ce ne fut qu'au mois d'Octobre de la même année que Jérémie Lecomte, fils du précédent, cet enfant du premier lit qui avait seul échappé à la peste, fut nommé pasteur à Diesse. (Il y a lacune dans les inscriptions des registres depuis le mois de Juillet au mois d'Octobre.)

Celui qui, d'un point de vue élevé, considère la réforme, peut bien contempler avec admiration et enthousiasme l'œuvre grandiose de l'Esprit de Dieu agissant avec puissance sur des hommes d'élite, vivifiant et moralisant l'Eglise; mais celui qui suit prosaïquement la marche de la réforme, s'accomplissant parmi les masses, ne peut qu'être frappé de la triste réalité.

Nous voyons dans ce court aperçu les éléments les plus hétérogènes, pour ne pas dire impurs, qui sont mis en jeu.

L'influence politique, l'intérêt, les considérations locales, l'indifférence des uns, la licence et le libertinage des autres, concourent beaucoup plus à faire accepter la réforme, que le sentiment moral et religieux.

Rendons grâces à Dieu qui sait faire sortir le bien du mal et qui envoya pour succéder à Boivin un homme de conviction et de foi pour purifier son sanctuaire.
